

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011
DELIBERATION N°11-7

OBJET : Aménagement pluriannuel du temps de service des enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 22 septembre 2011,

DECIDE

D'APPROUVER par 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention l'aménagement pluriannuel du temps de service des enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré.

Fait à Tours, le 27 septembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT